



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 076-217605765-20260626-646-DE



***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation

Le 24 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Date de publication

Le 03 Juillet 2026

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, COLOMBEL Gaëtan, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, PATTERSON Gwladys et ORANGE Antoine formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents : BUNIAS David, BERTHELOT Florence, LEBOUCHER Christine, LECOURT Corinne, BOUVER Isabelle et VIGNE Romain

Présents : 9

Votants : 9

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 – 7.3 – 53 – LIGNE DE TRESORERIE – FINANCEMENT TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE

Vu l'art. L. 2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal de Saint Eustache La Forêt, après avoir entendu l'exposé sur les projets et les financements en cours,

- Délègue au Maire, Benoit ROUGEOLLE, et à signer seul, une ligne de trésorerie pour l'année 2026 et limitée à un an, pour un montant maximum de 600 000 €, afin de gérer les décalages de trésorerie entre le paiement des dépenses et le versement des recettes (subventions et FCTVA).

Voté à l'unanimité

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

En mairie, le 03 Juillet 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL